



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2016

DEL-2016-040

Numéro de la délibération : 2016/040

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 18/04/2016

Date de convocation du conseil : 12/04/2016

Date d'affichage de la convocation : 12/04/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PÉРАН

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2016

Rapport de Soizic PERRAULT

La réunion avec l'O.G.E.C, se rapportant au forfait de fonctionnement communal 2016 a eu lieu le mardi 8 mars 2016.

Ce forfait versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Le coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2015 multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2015/2016.

Ce forfait est réparti en 3 versements identiques, le premier en avril, le deuxième en juin et le troisième en octobre.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1 248,73 € par élève/pontivyen en maternelle
- 526,07 € par élève/pontivyen en élémentaire

Soit :

- OGEC La Trinité : 419 197,43 € (211 enfants en maternelle – 296 enfants en élémentaire)
- Diwan : 23 072,34 € (13 enfants en maternelle – 13 enfants en élémentaire)

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable au calcul et versement du forfait 2016

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 19 avril 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**